



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23/09/2024

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 23 septembre, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 17 septembre 2024, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.</p> <p>Présents :</p> <p>Gérard Dèque, Gaël Marandin, Sandrine Boillot, Bénédicte Lavier, Laurent Poncet, Hervé Lacroix, Alicia Berthier-Derose, Samuel Périidy, Francis Meuterlos, Lucie Rousselet-Jurcevic, Florence Collino, arrivée à 20h42, Nicolas Métivier, Thierry Rolland,</p> <p>Excusés : Marlène Benoit, Estelle Remacle.</p> <p>Absent :</p> <p>Pouvoirs : Marlène Benoit à Gérard Dèque, Estelle Remacle à Gaël Marandin</p> <p>Secrétaire : Samuel Périidy</p>
Nombre de membres en exercice : 15	
Nombre de Conseillers Présents : 13	
Nombre de Conseillers représentés : 2	
Début de séance : 20h30	
Fin de séance : 21h34	

PROJET DE CREATION D'UNE HALTE

CONVOCATION
LE 17 09 2024

AFFICHAGE LE
04/10/24

Le 7 avril 2022, le SMMO a délibéré un plan d'accélération de la transition dans lequel est spécifié la création d'espaces de repos couverts avec toilettes sèches sur le lac du Morond. En période estivale, aucune zone d'ombre ne permet de se poser au bord de l'eau ou de se mettre en sécurité en cas d'événements météorologiques extrêmes.

En juillet 2023, L'Espace Nordique Jurassien et les Grandes Traversées du Jura ont lancé un appel à manifestation d'intérêt pour objectif de recenser les projets d'implantation d'équipements La Halte et leur temporalité.

Ce projet est piloté par l'Espace Nordique Jurassien, les Grandes Traversées du Jura avec un accompagnement du Commissariat à l'aménagement du Massif du Jura, de la région Bourgogne Franche Comté et de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les objectifs du projet La Halte s'inscrivent dans une logique 4 saisons et d'optimisation des investissements comme des usages. Le projet concourt à qualifier l'offre de services dédiés aux activités nordiques et à l'itinérance,

innover pour répondre aux nouvelles tendances touristiques, notamment la micro-aventure, préserver les espaces naturels sensibles en encadrant certains flux touristiques, soutenir le tourisme itinérant en proposant une nouvelle offre d'hébergement marchand à la nuitée. La volonté des associations est de créer une signature « Montagnes du Jura » au travers des équipements La Halte.

Les équipements de la Halte doivent être à proximité des espaces ENJ ou GJT.

C'est dans ce contexte que le SMMO suggère qu'un aménagement de la Halte soit installé sur le lac du Morond afin de proposer un espace de repos et de mettre en valeur l'identité du massif du Jura.

Il est suggéré une cabane maison couverte sans couchage (p4 en bas du doc AMI) ainsi que des toilettes sèches.

Par ailleurs, dans le cadre de l'aménagement du Pumptrack, le long de l'avenue du Bois du Roi, la communauté de communes et la commune pensent que cet équipement pourrait également parfaitement trouver sa place pour permettre aux usagers de profiter de l'espace ludique créé.

Aussi, M. le Maire souhaite recueillir l'avis du conseil municipal.

Quatre élus seulement seraient favorables à l'installation d'un abri à proximité de la retenue colinaire.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour, 1 abstention (Marlène Benoit) et 1 voix contre (Francis Meuterlos) :

- Approuve le dépôt d'un dossier pour une halte dans le cadre de l'AMI, à proximité de la pumptrack

- autorise le Maire à signer les pièces y afférant.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Métabief Le Maire, Gérard DEQUE

